

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025-079

Objet : Contrat pour une projection cinématographique suivie d'une conférence, dans le cadre du festival « Rêve de Montagnes » 2025, par Lapied Film.

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025 un festival intitulé « Rêve de Montagnes »,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE CONCLURE avec Lapied Film, représenté par Madame Véronique Lapied, domicilié au 226 route du vieux St Maximin, 38530 SAINT MAXIMIN, un contrat pour :

- la projection publique d'un film « ANIMAL, entre Terre et Ciel », le Mardi 21 octobre 2025 à 20h30.

ARTICLE 2 : DE REGLER le montant de la prestation conformément au devis 1225 fourni par le prestataire le mardi 25 février 2025, soit 820€ TTC.

Vétraz-Monthoux, le 29/08/2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.